

Formation « Régie de recettes et d'avances pour les activités commerciales en gestion publique » Paris, 3 mars 2015

Présentation générale de la formation

Un site culturel ou touristique public qui gère en direct ses activités commerciales doit suivre les instructions de la comptabilité publique pour ses encaissements de recettes (billetterie, boutique, restauration, vestiaire, ...).

Les agents d'accueil ou administratifs ne sont pas forcément familiarisés avec les procédures de la comptabilité publique et peuvent méconnaître le statut et les fonctions de « régisseur ».

La formation leur permettra de mieux appréhender le périmètre des tâches du régisseur de recettes et d'avances, de comprendre l'intérêt du poste, d'être opérationnel et de les rassurer quant aux responsabilités de la fonction.

La formation est encadrée par **Cécile Vignesoult**, Consultante en gestion marketing culturels et créatrice des boutiques et des lignes de produits de la Comédie-Française, et **Joëlle Marty**, Vice-Présidente de l'Association Museum & Industries.

Cette formation s'adresse à tous les régisseurs ou futurs régisseurs qui mieux comprendre et maîtriser cette fonction essentielle au développement des activités commerciales.

Mardi 3 mars 2015

09h30 – 10h00 : Accueil, tour de table des participants et présentation de la journée

10h00 – 11h30 : Cadre de la régie : comprendre les grandes règles qui régissent le fonctionnement d'une régie

- séparation ordonnateur / comptable
 - séparation des fonctions
 - objet des régie
- Principe de fonctionnement d'une régie
 - régie d'avances
 - régie de recettes
- Rôle et responsabilités du régisseur
 - rôle
 - tâches
 - responsabilité
- Mise en place d'une régie
 - acte constitutif
 - acte de nomination
 - cautionnement
 - installation du régisseur

11h30 – 12h30 : Principes de gestion d'une boutique en régie : optimiser le fonctionnement de la régie pour une activité commerciale

- Volonté des élus / tutelles
 - intervention
 - contrôle
- Typologie des régies
 - régie directe
 - régie autonome
 - régie personnalisée
- Avantages / inconvénient du fonctionnement en régie pour une activité commerciale
- Éléments de souplesse dans le fonctionnement d'une régie

12h30 – 13h30 : Repas pris en commun

13h30 – 16h00 : Opérations de la régie de recette

- Encaissement
 - modes de perception
 - encaisse / fonds de caisse
 - versements
 - régie prolongée
- Tenue d'une comptabilité
 - principe
 - comptes
 - registres

- opérations
- valeurs inactives
- Activités complémentaires : achats, gestion de stock
 - tâches complémentaires confiées au régisseur
 - procédures d'achat
 - gestion de stock
 - évaluation du stock
 - inventaire
 - démarque

16h00 – 16h30 : Opérations de la régie d'avance

- Dépenses
 - principe
 - modalités de fonctionnement
- Tenue d'une comptabilité
 - principe
 - comptes
 - registres
 - opérations

16h30 – 17h00 : Solutions logicielles

- Avantages d'une régie informatisée
- Solutions intégrant un logiciel d'encaissement
 - A.régie
 - Micronergie Plus
 - Oxygeno

17h00 – 17h30 : Contrôle et fin de la régie

- Contrôle
 - principe
 - organes de contrôle
 - contrôles effectués
 - sanctions
- Fin de la régie
 - arrêt des registres
 - libération du cautionnement

17h30 : Fin de la formation

Méthodologie de travail

En accompagnement des notions théoriques développées par les intervenants, les stagiaires bénéficieront de :

- documentation à consulter sur place,
- conseils personnalisés,

Un dossier complet de méthodologie sera remis à chaque stagiaire.

Détails pratiques

Lieu : Paris

Mardi 3 mars 2015 : 9h30 - 17h30

Prix : 850 € HT pour 1 personne – 200 € HT pour la 2^{ème} personne d'une même structure (comprenant les repas de midi).

Chaque structure peut constituer une équipe de 2 personnes.

La formation peut s'inscrire dans le cadre d'une convention de formation professionnelle.

L'association est enregistrée sous le numéro 11753563275 auprès du Préfet de la région Ile-de-France (n° d'organisme de formation).

Annulation

Toute annulation intervenant moins de 20 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 50 % des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise.

L'association Museum & Industries se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Régie de recettes et d'avances pour les activités commerciales en gestion publique
Paris, le 3 mars 2015

Nom :

Prénom :

Fonction :

Structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Site web :

Je m'inscris à la formation *Régie de recettes et d'avances pour les activités commerciales en gestion publique*

qui aura lieu à Paris le 3 mars 2015, pour un coût :

850 euros HT (1 personne)

1.050 euros HT (2 personnes d'une même structure)

Je désire recevoir une convention de formation professionnelle

La facturation est à adresser à :

Structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Fait à, le 201

En m'inscrivant, je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de participation aux formations établies par l'association Museum & Industries.

Signature du stagiaire :

Signature du responsable de la structure :